



## PROGRAMME SÉLECT

**Badminton - Basketball – Cheerleading - Futsal – Volleyball**

Notre programme s'adresse exclusivement aux élèves (masculin et féminin) des écoles Langevin/St-Jean et Paul-Hubert qui désirent pratiquer un sport de compétition dans un encadrement scolaire, tout en favorisant le développement individuel et collectif et le dépassement de soi.

### RÉSEAU DE COMPÉTITION

Participation aux activités du Réseau du sport étudiant de l'Est-du-Québec (RSEQ-EQ); rencontre de présaison, tournoi de ligue et championnat régional <http://rseq-eq.com/>

### ENTRAÎNEMENT

Deux entraînements par semaine, et ce, après les cours, soit :

- Langevin et St-Jean : entre 16 h 15 et 20 h 30 ;
- Paul-Hubert : entre 16 h 15 et 22 h 00

*Les horaires sont déterminés selon la disponibilité des entraîneurs et des plateaux.*

### COÛTS D'INSCRIPTION

*\*Grâce à la Mesure 15028 – Activités parascolaires au secondaire mise en place par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, nos coûts d'inscription ont été ajustés ! Cette mesure vise à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves, favorisant la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école, dans le but de favoriser la participation, et de créer un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.*

BADMINTON : 650\$ - **50\$** = 600\$

BASKETBALL : 800 \$ - **75\$** = 725\$

CHEERLEADING : 650\$ - **50\$** = 600\$

FUTSAL : 900\$ - **125\$** = 775\$

VOLLEYBALL : 800\$ - **75\$** = 725\$

*\*Le coût inclut les frais d'inscription et d'affiliation au réseau de compétition du RSEQ-EQ, un t-shirt du Sélect, le prêt d'uniforme Sélect, les frais d'hébergement, les frais de déplacement, le salaire et les frais de séjour des entraîneurs, les frais de participation au championnat régional (incluant la carte de repas à la cafétéria), les frais de participation à un tournoi sur la scène provinciale en basketball, volleyball et futsal.*

- Le paiement du coût d'inscription peut se faire en 1, 2 ou 3 versements selon un échéancier de paiement préétabli.
- Les dépenses supplémentaires à prévoir sont les repas lors des compétitions et les équipements personnels (souliers, cuissards, genouillères, raquette, etc.).
- Aucune campagne de financement organisée par le programme Sélect n'aura lieu.

### FONCTIONNEMENT EN COMPÉTITION

Les athlètes sont pris en charge par le programme et leurs entraîneurs. Les parents n'ont pas à être présents et à voyager les athlètes. Les athlètes ainsi que leurs entraîneurs voyagent à bord d'un autobus et lors des sorties avec coucher, les athlètes ainsi que leurs entraîneurs dormiront dans des locaux de classe de l'école hôte de la compétition ou dans des établissements hôteliers.

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

Les informations sur la période d'inscription au programme Sélect seront transmises par courriel à tous les élèves, et ce, dans les premiers jours de la rentrée scolaire.

Aucun paiement lors de la période d'inscription! C'est à la suite du camp de sélection que les frais devront être acquittés.

### FORMATION DES ÉQUIPES (Basketball - Futsal – Volleyball)

Depuis plusieurs années, le programme Sélect est en croissance constante; toujours plus d'athlètes et plus d'équipes. Cette progression nous permet de former des équipes « premières » qui vont se suivre pendant la majorité de leur parcours au secondaire.

Une équipe « première » sera formée pour chaque niveau d'âge d'admissibilité\* et par sexe.

*\*Une année d'admissibilité est du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre; soit les âges scolaires.*

Des équipes « secondaires » seront formées avec les élèves-athlètes qui n'auront pas été sélectionnés dans leur équipe « première » respective.

Des cas d'exception :

- Une équipe première qui serait en manque d'effectifs : les élèves-athlètes du niveau d'âge inférieur non-sélectionnés dans leur équipe « première » seront invités à être surclassés pour compléter l'équipe.
- Une équipe « secondaire » qui serait en manque d'effectif et pour permettre à un maximum d'élèves-athlètes de jouer, les élèves-athlètes du niveau d'âge inférieur non-sélectionnés dans leur équipe « première » qui seraient également en manque d'effectif pour composer une équipe « secondaire » seront invités à être surclassés pour compléter une équipe.

## **POLITIQUE DE SURCLASSEMENT**

Le surclassement désigne le déplacement d'un joueur dans la catégorie d'âge supérieure à la sienne. Il doit **DEMEURER EXCEPTIONNEL** pour un élève-athlète d'exception. La philosophie première du programme Sélect est de faire jouer les athlètes dans leur catégorie d'âge respective.

Afin que le surclassement soit justifiable et accepté, il doit être considéré avant la formation des équipes et répondre adéquatement aux questionnements suivants :

- L'athlète est-il un athlète dominant dans son groupe d'âge ET l'athlète sera-t-il un athlète dominant dans la catégorie surclassée?
- L'athlète va-t-il poursuivre adéquatement son développement s'il demeure dans sa catégorie ET l'athlète va-t-il poursuivre adéquatement son développement en étant placé dans la catégorie supérieure?
- Le départ de l'athlète va-t-il mettre en péril l'équipe qu'il délaisse (nombre d'athlètes)?

*N.B. : Dans les cas d'exception pour la formation des équipes et permettre à un nombre maximum d'athlètes de faire leur sport, la procédure de surclassement ne s'applique pas car le surclassement devient une nécessité.*

## **PROCESSUS POUR LES CAMPS D'ÉVALUATION/SÉLECTION**

Chaque élève-athlète sera contacté par courriel à partir des informations reçues dans le formulaire d'inscription. Si un élève-athlète ne se présente pas, l'entraîneur fait un seul rappel et par la suite, s'il ne se présente pas de nouveau, celui-ci sera rayé de la liste en considérant qu'il n'est pas intéressé ou manque nettement de sérieux.

Pour avoir le droit de participer à son camp de sélection, l'élève-athlète devra déboursier un montant de 20 \$ (non remboursable). Les droits d'accès devront être acquittés à l'arrivée dès son premier entraînement. Le paiement peut se faire en argent ou par chèque au nom de : Centre de services scolaire des Phares, et ce, daté de la journée même. Avec ce droit d'accès, on s'assure d'un minimum de sérieux des élèves-athlètes qui se présentent aux camps de sélection et les sommes recueillies sont investies dans le programme Sélect.

Au premier entraînement, l'entraîneur devra se présenter et informer les élèves-athlètes sur les critères de sélection que celui-ci ou celle-ci a retenus pour effectuer sa sélection.

Chaque élève-athlète aura la chance de se faire valoir pendant au minimum deux entraînements. Lors de ceux-ci, les élèves-athlètes seront soumis à des exercices techniques, des situations de match et dans certains cas, certains tests d'évaluation physique peuvent également servir pour la sélection.

Lors de l'annonce de la sélection, l'entraîneur devra mentionner de nouveau les critères de sélection qui ont servi à sa sélection et demeurer disponible pour rencontrer l'élève-athlète qui désire discuter de son évaluation ou pour d'autres informations.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter !



Keven Morneau  
Technicien en loisirs/sports  
Écoles Paul-Hubert et Langevin/St-Jean  
[keven.morneau@csphares.qc.ca](mailto:keven.morneau@csphares.qc.ca)  
Téléphone : 418 724-3439, poste 2014